

## Note du Haut-Commissaire au Plan : « Face à la dette Covid, une stratégie de reconquête » - Note de synthèse

François BAYROU, Haut-commissaire au plan, a dévoilé le mercredi 24 février 2021 devant le CESE **une stratégie en trois étapes pour gérer le remboursement de la dette Covid sur plus de trente ans**. Dans une [note](#) de 16 pages intitulées « Face à la dette COVID, une stratégie de reconquête », François BAYROU se dit favorable à ce que « la dette de guerre » soit mise de côté afin de donner au pays le temps « de se redresser ». Il souhaite que le remboursement de la crise ne commence qu'en 2030 et s'étale jusqu'à 2060.

D'autre part, le Haut-Commissaire s'est prononcé pour un plan de « reconquête de l'appareil productif » **qu'il assimile au plan Marshall de l'après-guerre**, pour un montant compris entre **200 milliards et 250 milliards d'euros**. Le plan de relance mis en œuvre par le gouvernement actuellement est de **100 milliards d'euros**.

« Je ne parle pas au nom du Président, mais j'estime qu'il est intéressé » (François BAYROU, le 25 février sur France Inter)



La présente note fait une synthèse de la note présentée par François BAYROU devant le CESE.

### La mise en place d'une stratégie de finances publiques est nécessaire face à la dette Covid

**En synthèse :** il est **« nécessaire et crucial »** de prendre en charge la singularité de la dette Covid avec une stratégie adaptée des finances publiques. Pour le Haut-commissaire au Plan, proposer une stratégie crédible de prise en charge de cette dette peut contribuer à rassurer et à reconstruire une conviction civique partagée et l'économie française.

Éléments à retenir :

- En 2020, la France est devenue le plus important pays détenteur de dette publique de la zone euro : dès le deuxième trimestre, la dette publique française **représentait 24,1% de la dette publique** de la zone euro devant l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne
- Face à la crise économique engendrée par la pandémie mondiale, l'Etat français a choisi de mener la politique du **« quoi qu'il en coûte »** avec un soutien immédiat et actif des acteurs économiques et des sécurités sociales. Le contexte créé par l'action des Etats et la détermination des banques centrales a permis de mobiliser des ressources très importantes pour faire face à la véritable situation « de guerre » créée par le Covid-19.
- **Pour François BAYROU, la dette Covid ne peut pas être assimilée à un stock de dette « ordinaire »**. Cette dette n'est pas due à un choix de gestion ou à une erreur de gestion identifiable. **Il paraît donc justifié et nécessaire que la gestion publique traite la dette Covid différemment de toutes les autres dettes.**
- Un tel choix politique correspondrait à l'approche de la BCE qui a créé un programme spécial de rachat de dettes publiques et privées au début de la crise sanitaire, le PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program). Il s'agit d'un programme de rachat massif d'obligations, destiné à lutter contre la crise économique découlant de la pandémie. Une enveloppe initiale de 750 milliards d'euros, augmentée à deux reprises pour atteindre 1850 milliards d'euros et étendue au moins jusqu'au mois de mars 2022.

### Le plan de reconquête nationale : une stratégie en trois étapes

#### 1<sup>ère</sup> étape : définir la dette Covid pour la cantonner

L'objectif de François BAYROU est de définir précisément la dette Covid, d'en préciser les contours pour la cantonner et fixer une stratégie de prise en charge spécifique.

- **Une « dette de guerre » : La dette Covid peut s'analyser comme une dette de guerre.** En économie de guerre, l'impératif de l'équilibre budgétaire n'est pas respecté. Dans sa note, François BAYROU prend comme exemple l'économie de guerre du XX<sup>e</sup> siècle. La France a dû faire face à un endettement de survie. Dans le cas de la dette engendrée par la crise Covid, **il faut penser « à une stratégie respectueuse de la parole d'un pays qui a toujours pris garde à ne pas se trouver en position de défaut et à honorer les engagements antérieurs »**. « La dette Covid est une dette liée à la survie du pays, à la compensation des pertes subies par

les entreprises des secteurs touchés, industriels, commerciaux ou de services ». Les crédits qui ont été engagés pour soutenir les salariés, les familles, les étudiants et les plus précaires marquent le caractère extraordinaire de la dette Covid.

- **Une dette de reconstruction : un « plan Marshall » national : L'épidémie a révélé les carences d'une certaine désindustrialisation de notre pays débouchant sur des risques de pénurie de produits vitaux.** Elle a également souligné de nombreux déséquilibres en France. A la fin de l'épidémie, un effort de reconquête et de conquête sera nécessaire pour soutenir les entreprises.
- **Le plan de reconquête de 2021 pourra être financé par les Français eux-mêmes, grâce à l'appui décisif de la Banque Centrale Européenne.** Cette ambition doit être défendue par tous les secteurs stratégiques d'avenir (recherche, l'innovation et en particulier dans le secteur numérique), secteurs-clés de la reconquête économique nationale.
- **L'objectif principal est de parvenir à définir précisément les composantes de cette dette.** Des garanties seront apportées si cette analyse est conduite par une autorité extérieure à l'exécutif de manière à éviter que de multiples demandes reconventionnelles issues de tous les secteurs de l'action publique ne détournent la justification et la finalité de la dette Covid.
- Pour Français BAYROU, l'autorité pouvant être désignée pour assurer ce suivi est **la Cour des Comptes qui sera garante de l'objectivité de la cohérence de cette analyse.** Cette analyse est indispensable pour que l'esprit public comprenne l'usage de cette dette et adhère au traitement différencié qui doit être garanti à la gestion de cette dette particulière.

### 2<sup>e</sup> étape : différer l'amortissement pour la dette Covid

- Dans les circonstances actuelles, l'activité du pays ne pourra pas se rétablir avant plusieurs années. Il serait donc pénalisant d'ajouter aux dépenses de la nation la charge d'annuités supplémentaires correspondant à la dette Covid. C'est pourquoi François BAYROU préconise **un différé d'amortissement d'une durée suffisamment longue qui permettrait à l'Etat de partager avec les Français une stratégie responsable : reconstruire puis rembourser.**
- Si la dette Covid est considérée comme une dette classique, les français découvrirait une augmentation du stock de dettes du pays. Il est donc nécessaire de formuler une stratégie que les Français pourront comprendre et à laquelle ils puissent adhérer. **Les pouvoirs publics doivent laisser un temps de reconstruction pour l'économie et de reconquête de l'appareil productif avant que la nation commence à rembourser les annuités correspondantes.**
- Pour François BAYROU, **10 années seront nécessaires pour reconstruire et partir à la conquête des capacités productives du pays, reportant au début des années 2030 les échéances de la dette COVID, sans que celle-ci n'augmente pendant la période de latence.** Cette décennie « de répit » permettra à la France d'avoir un horizon crédible qui n'écarte ni les obligations que contracte le pays en empruntant, ni les nécessités d'une stratégie de redressement et de reconquête économique.

### 3<sup>e</sup> étape : fixer une durée de remboursement qui rende possible le respect des obligations contractées et ne pèse pas sur les comptes du pays

- **Le plan de reconquête devrait mobiliser de 450 à 600 milliards d'euros.** Ce plan représenterait 20% à 25% du PIB 2019 sur quatre années.
- A l'issue du différé d'amortissement évoqué précédemment, accompagné d'un allongement du remboursement de la dette sur trente ans, le besoin de financement de l'annuité serait donc de l'ordre de 15 à 20 milliards d'euros par an.
- Pour François BAYROU, si la France retrouve en 2023 le même rythme de croissance que l'économie française avait réussi à atteindre en 2019, le PIB à la fin de 2030 serait de l'ordre de 2650 milliards d'euros par an.

### Réaction de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances



Le 1er mars 2021, lors d'un échange avec la presse sur la territorialisation du plan de relance, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances a estimé que **les 100 milliards d'euros prévus dans le plan de relance étaient « suffisants pour garantir la relance de l'économie française »**. « François Bayrou est parfaitement dans son rôle de présenter des options sur la gestion de la dette ou d'autres sujets. Moi, ma préoccupation, c'est de m'assurer de la bonne exécution des 100 milliards », a indiqué Bruno LE MAIRE. Le ministre a précisé que les aides à l'industrie allaient bénéficier d'un milliard d'euros supplémentaires. Le dispositif Territoires d'industrie passe ainsi à 550 millions d'euros (+ 150 millions) tandis que les aides à la relocalisation de secteurs critiques sont dotées de 850 millions (+ 250 millions). Enfin, la numérisation des PME industrielles reçoit 600 millions supplémentaires pour atteindre une enveloppe totale de 880 millions d'euros. « Nous redéployons des crédits de projets qui n'avancent pas suffisamment vite vers des projets qui avancent plus rapidement », a justifié Bruno LE MAIRE, qui n'a pas souhaité préciser quelles enveloppes seraient réduites.